

Mme TALL
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

ORDONNANCE N°2025-025/PT-RM DU 31 JUIL 2025

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION DE LA CONNECTIVITE ET DE LA RESILIENCE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES (PACRIR MALI-NSS), SIGNE A BAMAKO, LE 21 JUILLET 2025, ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition, révisée ;
- Vu la Loi n°2025-035 du 09 juillet 2025 autorisant le Gouvernement à prendre certaines mesures par ordonnance ;
- Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement,

La Cour suprême entendue,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

ORDONNE :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification de l'Accord de financement, d'un montant de 203 millions 300 mille (203 300 000) euros, soit 133 milliards 356 millions 58 mille 100 (133 356 058 100) francs CFA, du Projet d'Amélioration de la Connectivité et de la Résilience des Infrastructures routières (PACRIR Mali-NSS), signé à Bamako, le 21 juillet 2025, entre le Gouvernement de la République du Mali et l'Association internationale de Développement (IDA).

Article 2 : La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal officiel. *ef*

Bamako, le 31 JUIL 2025

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,



Général d'Armée Assimi GOITA

Le Premier ministre,



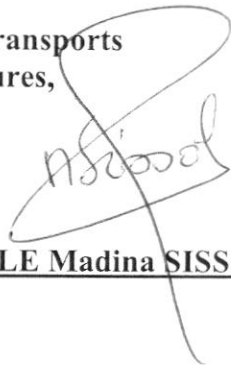
Général de Division Abdoulaye MAIGA

Le ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération internationale,



Abdoulaye DIOP

Le ministre des Transports
et des Infrastructures,



Madame DEMBELE Madina SISSOKO

Le ministre de l'Economie
et des Finances,



Alousséni SANOU